

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale des actionnaires
Groupe CGN SA

**tenue le vendredi 02 juin 2017, à 09h30,
à l'EPFL, SwissTech Convention Center
auditorium B, à Ecublens**

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémi Walbaum, Président du Conseil d'administration. Il salue notamment les représentants des autorités françaises, Monsieur Jean Denais, Maire de Thonon, du canton de Vaud, représenté par Monsieur Jean-Charles Lagniaz, Chef de la division management des transports, du canton de Genève, représenté par Monsieur Cyril Arnold, économiste, et du canton du Valais, représenté par Monsieur Stefan Burgener, Chef de section transport, les invités, les actionnaires et les amis de la CGN. Il salue en particulier les représentants des Services et Offices fédéraux et cantonaux, de même que les nombreux maires, syndicats et municipaux des communes du bassin lémanique, qui soutiennent les activités de la Compagnie. Il salue et exprime sa gratitude à Mesdames les députées et Messieurs les députés qui soutiennent fortement la CGN.

En outre, il relève avec plaisir la présence de Monsieur Marco Formosa, Président et de Monsieur Jorge Perez, Vice-président de la section VPT-Lac Léman du SEV, celle de Monsieur Philippe Thuner, Président de l'Hôtellerie Romande, ainsi que celles de Monsieur Charles Bertschy, responsable d'Eldora Traiteur pour les bateaux de la CGN et de Monsieur Didier Zuchuat, Vice-président de l'Association Patrimoine du Léman (APL). Messieurs Philippe Divorne et M. Kurt Oesch, anciens présidents, sont excusés.

Enfin, il salue les représentants des medias en les remerciant d'ores et déjà pour leur intérêt régulier à relater les activités et les projets de la CGN.

Le Président constate que les actionnaires inscrits au Registre ont reçu la convocation comportant l'ordre du jour daté du 6 avril 2017 et les propositions du Conseil d'administration. Le rapport annuel 2016, comprenant les comptes ainsi que le rapport de révision, a été mis à la disposition des intéressés au siège de la CGN dès le 2 mai 2017, ainsi qu'à l'entrée de la salle. En outre, les publications requises selon les articles 16 et 36 des statuts ont été faites pour la FAO de Genève le 05.05.2017, pour la FAO Vaud le 05.05.2017, pour le Bulletin du Valais le 05.05.2017 et pour la FOOSC le 02.05.2017 ; ces pièces justificatives sont déposées sur le bureau. L'assemblée a donc été convoquée selon les règles légales et statutaires.

Le Président constate que les trois représentants cantonaux sont présents et que, ainsi, plus de 50% du capital-actions est représenté.

Conformément aux statuts, le Président désigne deux scrutateurs parmi les présents, soit :

Monsieur Fabrice Nicolet, représentant de la Banque Cantonale Vaudoise

Monsieur Christophe Perreaud, Conseiller UBS, mais ici à titre privé.

Le Président précise que le procès-verbal sera tenu par le directeur général, Monsieur Luc-Antoine Baehni, qui fonctionne comme secrétaire de l'assemblée.

Quant à l'organe de révision, il est représenté par Monsieur Olivier Zysset, de la société fiduciaire INTERMANDAT SA, à Lausanne.

La liste de présence fait ressortir que 165 actionnaires sont présents dans la salle + 459 procurations ce qui représente, au total, 87,97% du capital-actions (total des actions : 698'628 sur 794'197) : le mode de convocation et la constitution de la présente assemblée, de même que l'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune observation, le Président constate que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2015**
2. **Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2015 de Groupe CGN SA**
3. **Rapport de l'organe de révision**
4. **Discussion, votes et décharge**
5. **Elections au Conseil d'administration**
6. **Désignation de l'organe de révision**
7. **Propositions individuelles et divers**

Avant de passer au premier objet de l'ordre du jour, le Président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 03 juin 2016 a été adopté à l'issue de la dite assemblée par la signature du Président, du secrétaire et des scrutateurs. Ce procès-verbal est disponible sur le site Internet de la CGN (www.cgn.ch), comme le sera celui de l'assemblée générale de ce jour.

1. **Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2016**

Le Président relève que la discussion sur l'ensemble des rapports sera ouverte sous point 4 de l'ordre du jour.

Le Président présente le rapport annuel du Conseil d'administration.

Le Directeur général présente le rapport annuel de la Direction.

Ces deux rapports font la synthèse du rapport annuel 2016 imprimé.

2. **Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2016 de Groupe CGN SA**

Le Président rappelle que les comptes ont été mis à la disposition des actionnaires avec le rapport annuel dès le 2 mai 2017 au siège social de la CGN.

Le Directeur général commente ces comptes.

3. Rapport de l'organe de révision

Le Président suggère qu'il n'en soit pas donné lecture, sauf demande expresse d'un actionnaire.

La lecture du rapport de l'organe de révision n'est pas demandée.

Monsieur Olivier Zysset, de la société fiduciaire INTERMANDAT, à Lausanne, lit les conclusions du rapport de l'organe de révision. En complément du rapport de révision détaillé du 21 mars 2017, il mentionne que les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales et que le système de contrôle interne existe.

Le Président ajoute que, selon la lettre en bonne et due forme de la division financement de l'Office Fédéral des Transports du 21 mars 2017, les rubriques du bilan et des comptes qui ont un lien avec les contributions fédérales et les prêts en cours, sont approuvées. Cette approbation a été communiquée aux trois cantons lémaniques et n'a pas suscité de remarques de leur part.

4. Discussion, votes et décharge

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président propose le vote à main levée avec la carte blanche; cette proposition ne suscite aucune opposition. Si les scrutateurs n'arrivent pas à déterminer clairement les votes, les votes négatifs et les abstentions seront récoltés séparément pour un dépouillement systématique, au moyen du bulletin de vote dont il fixera le numéro ; ce bulletin est attaché à la carte de vote. Pour faciliter les votes, les actionnaires institutionnels sont regroupés au premier rang.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de :

- a) Approuver les rapports du Conseil d'administration et de la Direction
L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.
- b) Adopter les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2016
L'assemblée accepte les comptes 2016 à l'unanimité.
- c) Prendre acte du rapport de l'organe de révision
L'assemblée prend acte du rapport de révision à l'unanimité.
- d) Donner décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2016
L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration à l'unanimité.

Au nom du Conseil d'administration et en son nom personnel, le Président remercie l'assemblée générale pour son appui, qui est un témoignage essentiel de confiance envers les organes dirigeants de la CGN.

5. Elections au Conseil d'administration

5.1 Le Conseil d'administration propose la réélection des administrateurs sortants dont 4 se représentent.

Le Président précise que le Conseil d'administration est composé de 9 administrateurs dont 5 qui sont désignés par les autorités cantonales et 4 qui sont élus, conformément aux statuts (article 22).

Le Président en vient à l'élection de M. Jean Denais, Maire de Thonon-les-Bains.

Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.

M. Jean Denais est élu à l'unanimité.

Le Président en vient à l'élection de M. Yves de Siebenthal, Directeur pôle environnement SIG.

Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.

M. Yves de Siebenthal est élu à l'unanimité.

Le Président en vient à l'élection de M. Jérémie Lagarrigue, ingénieur.

Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.

M. Jérémie Lagarrigue est élu à l'unanimité.

Le Président en vient à l'élection du représentant des villes, M. Jacques Moret, Directeur général de la Ville de Genève.

Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.

M. Jacques Moret est élu à une large majorité avec une abstention.

5.2 Information du Conseil d'administration au sujet des administrateurs désignés par les collectivités publiques

Le Président précise qu'il est en mesure d'informer l'assemblée générale sur les administrateurs désignés par les collectivités publiques.

Pour le canton de Vaud, il s'agit de M. Rémi Walbaum et Mme Fabienne Freymond Cantone.

Pour la république et canton de Genève, il s'agit de M. Jean-Marc Mermoud et de M. Charles Burkard, actuels administrateurs qui sont reconduits dans cette fonction.

Pour le canton du Valais, il s'agit de M. Bertrand Duchoud.

La compétence d'élire le président et le vice-président est du ressort du Conseil d'administration. Le Président peut déjà informer l'assemblée générale qu'il est candidat au poste de président.

6. Désignation de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de désigner pour une année la société fiduciaire INTERMANDAT SA en qualité d'organe de révision.

L'assemblée générale accepte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur Olivier Zysset, de la société fiduciaire INTERMANDAT SA, à Lausanne, accepte ce mandat et remercie l'assemblée générale.

7. Propositions individuelles et divers

Le Président constate deux propositions individuelles parvenues à la CGN dans le délai fixé par les statuts, soit avant le 30 avril 2017.

1.

Déclaration du SEV – Accords TiSA

Le Président passe la parole à Monsieur Marco Formosa, Président de la section SEV-VPT-lac Léman.

M. Formosa donne lecture de sa déclaration

« Monsieur le Président du Conseil d'administration, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, M. le Directeur général, Mesdames et Messieurs les actionnaires, c'est au nom de mes collègues que je vous salue.

Lors de notre assemblée du 10 octobre 2016, la section lac Léman du syndicat SEV a voté une résolution en se déclarant "Zone hors TiSA" pour dénoncer les accords TiSA.

TiSA de quoi s'agit-il ?

TiSA signifie « Trade in Service Agreement » en anglais, son nom français étant ACS : Accord sur le Commerce des Services. C'est le nom choisi par un groupe de 23 états qui négocie un nouvel "accord commercial", négociations à huis clos.

Eh oui, les négociations de ces accords se font dans la plus grande discrétion. Même le Secrétaire général de l'OMC a été exclu des négociations sur l'accord TiSA... c'est dire.

Et les quelques extraits de la logique voulue par les lobbys économiques est implacable : les accords prévoient, lors des litiges entre pays et entreprises, des sanctions prises par une autorité extra-judiciaire mis en

place par lesdits accords, celle-ci serait au-dessus de notre propre système de justice ! Ce serait un déni de démocratie énorme.

Alors me direz-vous, quels sont les pays impliqués ? Ce sont avant tout les riches pays industrialisés du Nord, notamment les USA, le Canada, l'Australie, le Japon, l'Union européenne, ainsi que la Suisse.

Cet accord englobe toutes les prestations dites de service, prestations publiques de base ainsi que l'ensemble des services publics. Tout cela devrait être déréglementé et soumis aux obligations d'accès libre aux marchés.

Le fonctionnement voulu par l'accord est simple : tout ce qui n'est pas explicitement exclu de l'accord est soumis au libre marché total. Une fois l'accord passé, pas moyen de revenir en arrière, d'ajouter quoi que ce soit, même si un gros oubli a été fait...

Et la CGN dans tout cela ?

La Confédération a inscrit une partie du transport public dans la fameuse liste, sauf ce qui concerne le service international... si ce texte aboutit sans modification, n'importe quelle entreprise pourrait exiger les mêmes prestations de tous les acteurs publics. Avec les conséquences que l'on imagine bien...

Vous avez compris qu'aujourd'hui l'inquiétude de notre section syndicale est la vente de notre service public dont la santé, les énergies, l'éducation, l'eau, les transports publics qui avec un tel accord seraient gravement mis à mal.

Le SEV est très attaché aux transports publics et milite pour leur qualité. Le risque de privatisation et la fin des subventions de la quasi intégralité des services publics péjoreraient bien évidemment dramatiquement ces derniers.

Pour la CGN ce serait encore plus grave, car cela signifierait la fin de la compagnie sous sa forme actuelle et probablement la mise à l'abandon d'une culture et d'un patrimoine extraordinaire.

Ces risques, plusieurs communes les ont reconnus, puisque Genève, Lausanne, Zurich, Renens, Sainte-Croix, Puplinge, Plan les Ouates, Meyrin, Carouge, St Sulpice et les cantons suisses Genève, Zurich, se sont déjà déclarés symboliquement "zone hors TiSA".

Le 28 mars dernier, c'est le Grand Conseil vaudois qui l'a fait également, par le biais d'une résolution.

Pour notre part, suite au mandat reçu de notre assemblée générale, nous avons voulu par cette déclaration attirer l'attention du Conseil d'administration, de la direction et des actionnaires sur ces accords que nous considérons comme un véritable danger imminent pour le service public en général, pour notre belle compagnie en particulier.

Nous vous remercions donc d'être attentifs et d'agir préventivement, au niveau de l'OFT par exemple, afin d'éviter toute catastrophe future.

Je vous remercie de votre attention ».

Le Président remercie Monsieur Formosa d'avoir donné lecture de sa déclaration de manière claire, brève et concise sur ses préoccupations à propos de ces possibles accords internationaux. Le lac Léman est un élément qui doit rassembler les peuples de la région. Par-delà les frontières nous avons la chance d'avoir ce côté international à la CGN et si nous savons que seule la démocratie peut prendre parfois un peu de temps pour voir aboutir certaines décisions, nous avons un profond respect pour celle-ci et pour les règles qu'elle nous impose. C'est dans cette optique que nous œuvrons tous au sein de la Compagnie, il en va plus largement du ciment de notre société. Il remercie Monsieur Formosa de son intervention et demande de saluer cordialement tous les collègues de la section syndicale du lac Léman.

2.

Une prise de position de Monsieur Jean-Marc Bongni par courrier daté du 28 avril 2017 sur la restauration à bord du bateau « Savoie ».

Le Directeur général a eu un bref entretien avec M. Bongni, de Genève, avant le début de l'assemblée générale, qui ne souhaitait pas s'exprimer. Tout d'abord il résume le contenu du courrier de M. Bongni qui espère que la nouvelle société Eldora Traiteur SA saura apporter une amélioration de la qualité par rapport à LakeGourmet. M. Bongni s'est également exprimé sur sa stupéfaction en apprenant le retour de M. Philippe Chevrier à bord du bateau « Savoie ». En effet, M. Bongni rappelle dans son courrier que le « Savoie », comme les autres unités de la flotte Belle Epoque, a été restauré grâce à des subventions cantonales, mais surtout grâce aux nombreux donateurs de l'ABVL dont il fait partie. Par conséquent, il trouve inadmissible que ce bateau qui assure des courses horaires en tant que service public soit réservé à une clientèle élitiste qui a les moyens de s'offrir les tarifs pratiqués par M. Chevrier. M. Bongni a subi cette élimination de la « clientèle normale » lorsqu'il avait souhaité prendre une boisson à 16h00, au départ d'Yvoire, et que l'on a refusé de le servir sous prétexte que les couverts étaient déjà en place pour le repas du soir. Ces remarques sont d'ailleurs aussi valables pour le « Montreux » avec le Beau Rivage Palace. M. Bongni tenait donc à faire part de son mécontentement et qu'il ne souhaiterait pas voir une baisse de la fréquentation à bord du bateau « Savoie ».

Le Directeur général aimerait mettre sa réponse un peu dans le contexte général de la restauration. Tout d'abord, il assure que le sujet de la restauration est une préoccupation constante du Conseil d'administration et de la direction de la CGN qui travaillent très étroitement avec le responsable de la restauration lacustre, M. Bertschy, pour améliorer cette prestation. Semaines après semaines les critiques des clients sont suivies comme tout professionnel doit le faire, en essayant de cibler les offres de manière à répondre le mieux possible aux clients. Il peut assurer que depuis le nouveau management d'Eldora, les réclamations ont baissé de manière drastique et les retours des clients sont en grande majorité très positifs. Il s'agit d'être conscient que, avec plus de 60'000 couverts servis, naturellement, il y a de temps en temps quelque chose qui ne joue pas. Il relève que les retours des équipages, en particulier des capitaines, sont extrêmement positifs en ce début de saison.

En ce qui concerne la segmentation, cette année la CGN essaie de distinguer chaque bateau par une cuisine particulière (cuisine italienne sur l' « Italie », cuisine du terroir sur « La Suisse », cuisine poissons sur le « Simplon », cuisine plancha, grillades et salades sur le « Vevey ») avec des prix tout à fait raisonnables, correspondants au marché. Deux produits se distinguent de cette segmentation, le premier à Lausanne sur le « Montreux » avec la restauration du Beau-Rivage Palace qui affiche presque toujours complet. C'est une offre qui correspond très clairement à une demande. Il ne faut pas oublier que la CGN touche des redevances de la part des restaurateurs qui permettent ainsi de contribuer de manière significative à la marche de la Compagnie. Il convient de relever que la CGN a une relation très étroite avec le Beau-Rivage Palace puisque son propriétaire est la Fondation Sandoz (famille Landolt) qui a soutenu et continue de soutenir financièrement la flotte Belle Epoque et plus particulièrement le bateau « Montreux ». Le deuxième produit est à Genève avec le bateau « Savoie » qui, il est vrai, a bénéficié l'année dernière d'une augmentation de la fréquentation mais avec malheureusement une diminution importante du chiffre d'affaires due à une offre culinaire assez quelconque. Le pari de la CGN, et sur demande de nombreux clients de la place genevoise, est de remonter un peu en gamme avec le label marketing Chevrier sans entrer dans un élitisme délirant puisque le menu du jour, par exemple, est simplement dix francs plus cher que le menu du jour sur d'autres bateaux. Il assure à M. Bongni que le client qui souhaite juste prendre une boisson pourra le faire, il veillera à ce que le salon Belle Epoque soit ouvert à tout moment.

M. Jean-Marc Bongni, à Genève, remercie le Directeur général pour sa réponse. En prévision de l'assemblée générale de ce jour, il a fait un passage dimanche dernier sur le bateau « Savoie ». Effectivement, il a pu constater qu'un effort a été fait au niveau des prix des menus et qu'il a pu prendre une boisson assis au pont supérieur jusqu'à Versoix. La situation s'est nettement améliorée depuis le premier passage de M. Chevrier et il espère que ces améliorations soient maintenues à longue échéance.

Le Président, selon la tradition, ouvre la discussion. Par contre, aucune décision formelle ne pourra être votée en relation avec les interventions à venir.

Mme Marion Lain, à Thonon, était intervenue lors de l'assemblée générale de l'année dernière sur la possibilité d'intégrer à l'abonnement mensuel l'accès aux transports en commun du côté français comme c'est le cas à Lausanne afin de faciliter la vie des usagers. Sur la traversée Evian-Lausanne de ce matin, elle a pu relever quelques réflexions de la part des frontaliers, soit : un fort souhait d'augmenter la cadence notamment le soir (toutes les 30 minutes), la mise en place du NAVIBUS® les vendredis à 19h30 est très appréciée (voir si cette mesure est possible sur le reste de la semaine), les frontaliers sont très touchés du fait que la CGN entame une démarche marketing et souhaiteraient avoir les résultats de ces enquêtes, finalement, ils souhaiteraient proposer l'interdiction de fumer à l'extérieur du bateau, notamment sur les lignes de transport public. Aujourd'hui, elle aimerait savoir s'il est possible d'intégrer à l'abonnement mensuel l'accès aux transports en commun du côté français.

M. Denais, Maire de Thonon et administrateur CGN, répond que effectivement l'idéal serait d'avoir, à terme, des abonnements multi-modaux, c'est-à-dire d'avoir la capacité de prendre un bus d'un côté, de prendre le bateau et de prendre par exemple le métro sur Lausanne. Bien évidemment, on se heurte à des problématiques de procédures qui sont d'une complexité inouïe. Il n'en demeure pas moins que lors de la réunion à la maison de l'Élysée, à Lausanne, avec les autorités suisses et françaises, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes était pour la première fois représenté, sachant que, aujourd'hui, c'est la Région qui a la compétence en matière de transport et mobilité. Donc le Vice-président de la Région, qui était présent, a pris des engagements pour accompagner les collectivités françaises dans l'octroi des subventions d'équilibre côté français et surtout la Région est intéressée pour le développement, il cite entre guillemets, « des lignes publiques lacustres ». Il fait une petite allusion sur un point : les lignes publiques lacustres présentent de nombreux avantages et contribuent positivement à l'écologie. Il faut savoir que l'occupation moyenne d'une voiture est de 1,1 passager, il est évident que chaque passager qui emprunte le bateau déleste la route et les parkings de pratiquement un véhicule. L'impact CO₂ et NO₂ est ainsi directement réduit par l'usage du transport lacustre. Pour rappel, le transport par bateau est le seul pour lequel il suffit d'acquérir le véhicule (bateau) sans avoir à ajouter d'infrastructure lourde, telle que route ou rail. La Région participera au tour de table français et dans les discussions informelles avec l'Agglomération de Thonon, le Pays d'Évian, le Département de la Haute-Savoie, qui lui continue de financer, et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en souhaitant à terme, avoir un système multi-modal. Au vu de la forte augmentation de la fréquentation des lignes N1-N2-N3 ces cinq dernières années, un renforcement de la fréquence des trois lignes est nécessaire et impliquera des infrastructures du côté français, en parkings et en lignes de bus, ce qui a été demandé notamment par le canton de Vaud et les trois représentants des cantons lémaniques et c'est sur quoi les autorités françaises travaillent. L'idéal évidemment serait, à terme, d'avoir une sorte de carte de transport, ce qui est déjà très compliqué, sachant que la Suisse a déjà un système qui n'existe pas en France. Mutualiser les deux, c'est presque « mission impossible », mais les deux systèmes tarifaires pourraient être coordonnés en trouvant des solutions techniques. Toutefois, côté français, on se heurte à des problématiques de finances publiques qui sont particulièrement difficiles. En ce qui le concerne, il est maintenant plutôt optimiste sur la construction des fameux BMA.

Le Directeur général complète la réponse concernant les autres points. Effectivement pour revenir à cette question d'abonnement combiné, la CGN devra s'y atteler avec les représentants de la DGMR dans les discussions à venir sur les BMA. Il a pris bonne note de ce point. En ce qui concerne la cadence, bien sûr c'est effectivement le sujet de discussion qui se déroule avec les représentants français et suisses qui sont conscients de la nécessité d'augmenter la cadence. Les enquêtes et sondages marketing sont disponibles et peuvent être demandés directement au Groupement Transfrontalier Européen (GTE). Cependant, le service marketing de la CGN reste à disposition pour un détail particulier et toutes informations complémentaires. Au niveau du NAVIBUS[®] de 19h30, il ne peut malheureusement pas faire de promesse à ce sujet-là, car si la fréquentation arrive proche de la saturation, il sera nécessaire soit de mettre en place une doublure, soit

de mettre un bateau plus grand. Finalement, la question de la fumée à bord des bateaux transfrontaliers a été évoquée avec le service marketing de la CGN et le GTE. Actuellement, la règle en vigueur à bord de tous les bateaux, est de pouvoir fumer dehors mais pas à l'intérieur. La question que doit se poser la CGN est de savoir si elle veut stopper la fumée complètement, également sur les bateaux touristiques, ce qui pourrait poser un problème, sachant que les bateaux touristiques effectuent aussi des traversées transfrontalières. Néanmoins, il ne souhaite pas éluder la question qui lui tient à cœur, ayant reçu passablement de plaintes. Il est donc possible de faire le saut et d'aller dans cette direction particulièrement sur les lignes transfrontalières (N1-N2-N3).

M. Jean-Pierre Delamaison, à Yverne, sait que tout le monde connaît les frères Schlumpf de Mulhouse (Cité de l'automobile – Musée national) qui ont fini leur vie à l'hôtel des Trois Rois à Bâle. Tout le monde connaît également les fondateurs de l'entreprise Nestlé. Les bateaux Belle Epoque ont été construits par la maison Sulzer Frères SA. Connait-on le nombre et le prénom des frères Sulzer ?

M. Didier Zuchuat, Vice-président de l'Association Patrimoine du Léman (APL), répond que dans son livre « La Suisse – Bateau-Salon du Léman » se trouve un article assez complet sur les frères Sulzer dont la dynastie était très complexe. Plusieurs frères Sulzer se sont retrouvés aux inaugurations des bateaux Belle Epoque en 1896 et 1927, il a été dénombré au moins quatre représentants de la maison Sulzer, affiliés à la famille Sulzer, différents.

M. Jean-François Fornet, à Hérémece, genevois de naissance, ce qui expliquera son petit « coup de gueule ». En tant que représentant des petits actionnaires, il rappelle qu'il y a quelques années, la valeur des actions a été diminuée de moitié, alors que les représentants des pouvoirs publics ne faisaient aucun sacrifice financier. La situation qui a été montrée aujourd'hui était prévisible, soit celle d'aller droit dans le mur. Les actionnaires sont là, l'habit est trop petit et ils se font soûler avec un nom : BMA. Mesdames et Messieurs, un lac sans bac, c'est quoi ? Le plus grand lac de l'Europe occidentale n'a pas de bac, le lac de Zurich en a un, le lac des Quatre Cantons en a un tout petit mais qui est rentable et le lac de Constance a deux bacs. Il demande au Président de faire un vote consultatif afin que les petits actionnaires aient aussi droit au chapitre et il croit que ces derniers ont montré, notamment à travers l'ABVL, leur dynamisme, leur amour de ce lac et de sa Compagnie de navigation. Il demande donc au lieu d'étudier un BMA, d'étudier un bac.

Le Président remercie Monsieur Fornet, mais hélas, très formellement, il ne peut pas procéder à la démarche demandée. Les statuts précisent que les propositions individuelles doivent être communiquées au Conseil d'administration, par écrit, avant le 30 avril. Par contre, il donne quelques éléments de réponses. Le premier élément est l'affirmation de M. Fornet sur le fait que les cantons, selon ses dires, n'ont rien fait par rapport aux petits actionnaires. Il rappelle quand même que la recapitalisation générale a été de l'ordre de 40 millions de francs. La CGN allait très mal, elle était en faillite virtuelle. Par l'abandon des dettes et par l'apport d'argent frais, les cantons se sont largement mobilisés et continuent de le faire par l'octroi de subventions annuelles. Il prie donc M. Fornet

d'épargner au Conseil d'administration ce type d'intervention concernant le différentiel entre les petits actionnaires et les cantons, puisque les cantons jouent particulièrement bien leur rôle. Le deuxième élément concerne le bac. Il répond dans la lignée directe de M. Denais concernant l'écologie, que le bac est une hérésie. Le bac consiste à prendre, comme vient de le dire M. Denais, 1,1 passager par voiture, de le faire traverser par bateau et de le remettre sur les routes suisses pour qu'il puisse se rendre à son travail, alors qu'il y a une saturation du réseau routier et en plus des problématiques de pollution. M. Fernet n'aura certainement pas le soutien du Président, et tous les administrateurs au sein du Conseil d'administration de la CGN savent qu'il est formellement opposé à l'idée d'avoir des bacs sur le lac Léman.

M. Eric Voruz, de Morges, revient sur la déclaration faite par le président de la section VPT-lac Léman du SEV concernant les accords TiSA. Il pensait, comme c'est une résolution, que l'assemblée des actionnaires voterait cette résolution pour appuyer le Conseil d'administration bien sûr puisqu'il a applaudi et il croit également que cela appuierait le Grand Conseil et d'autres instances publiques pour s'opposer à ces accords TiSA. A l'époque, au Conseil National, la question avait été posée au Conseil Fédéral qui souhaitait attendre le résultat des négociations pour prendre une décision. Cela sera peut-être trop tard. Il demande une votation sur la résolution puisque c'est de cela qu'il s'agit et qu'elle a été présentée par le syndicat SEV dans les délais statutaires.

Le Président précise que le syndicat SEV, avant le début de la séance, avait demandé à ce que ce soit une déclaration et non pas une mise au vote.

M. Eric Voruz appuie donc moralement la déclaration concernant les accords TiSA.

Le Président remercie M. Voruz pour son appui moral qui n'est pas négligeable dans ce type de processus démocratique. Il croit que tout le monde a compris que, sur cette problématique, il s'agit d'une sensibilisation qui doit permettre à tous, individus responsables dans cette démocratie magnifique qu'est la Suisse, d'intervenir le moment venu dans les instances dans lesquelles chacun participe. Il remercie l'assemblée générale pour son soutien sur ce point-là.

Une actionnaire demande pourquoi la CGN, ne chante plus, le 1^{er} août, l'hymne national, comme cela se faisait il y quelques années.

Le Président remercie l'actionnaire pour sa question qu'il trouve charmante et agréable, mais il ne sait pas.

Le Directeur général répond qu'il s'agissait d'une action de l'Association suisse des sociétés de navigation qui avait lancé cette action au niveau national. Certaines compagnies se sont retirées et l'Association a laissé le libre choix aux compagnies restantes et finalement cette action s'est arrêtée de sa belle mort. Toutefois, il prend volontiers ce point qui pourrait une fois être remis à l'ordre du jour de l'Association suisse des sociétés de navigation, si cette dernière le souhaite.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

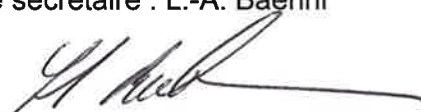
Le procès-verbal sera approuvé par les signatures du Président, du secrétaire et des scrutateurs, selon proposition du Président acceptée par l'assemblée générale à l'unanimité. Le procès-verbal pourra être consulté sur le site Internet de la CGN : www.cgn.ch

Sans autre objet, l'assemblée est levée à 11h10.

Le Président : R. Walbaum



Le secrétaire : L.-A. Baehni



Les scrutateurs :

M. Fabrice Nicolet :



M. Christophe Perreaud :

